

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-Verbal – Mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le quinze mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents à la séance : 15

Nombre de votants : 15

Étaient présents :

Élus communautaires (8)

Christophe BUISSON, Président du Comité de Direction ; **Joël COLSON** ; **Marie-France CHÂRON** ; **Pascale DRIFFORT** ; **Catherine FLEURY** ; **Martine HOUSSAYE** ; **Patricia SAUSSEAU** ; **Caroline THEVENIN**

Socioprofessionnels (7)

Alexandra DESPAUX, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Claire FERREUX**, représentante des ateliers d'artistes ; **Laurent LAEMLE**, représentant de Haropa - Port de Rouen ; **Maud LECARPENTIER**, représentante des producteurs ; **Claude LECHARPENTIER**, représentant suppléant du Cercle Nautique Honfleurais ; **Claude TAILLIS**, représentant suppléant de la Société du Vieux Honfleur ; **Nicolas WAPLER**, représentant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain

Étaient excusés :

Allain GUESDON ; **Michèle LEVILLAIN**, élus communautaires ; **Carole AUBRUN**, représentante titulaire du Cercle Nautique Honfleurais ; **Chantal BOUET**, représentante des hébergements ruraux ; **Véronique GESLIN**, représentante d'hébergement locatif ; **Pascal LELIEVRE**, représentant titulaire de la Société du Vieux Honfleur ; **Nathalie LEVILLAIN**, représentante des hébergements de plein-air

Étaient absents :

Michel BAILLEUL ; **Daniel GUIRAUD**, élus communautaires ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Voix consultatives :

Jérôme RADANOVIC, Adjoint de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire

Secrétaire de séance :

Jérôme RADANOVIC, Adjoint de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – en l'absence d'un Directeur nommé et présent à ce jour –

Monsieur Buisson souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion.

A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

Monsieur Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 30/03/2023 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 07/04/2023 s'ils n'y voient aucune objection.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

B. Décision Modificative n°1 sur le Budget 2023

Une copie du document projeté à l'assemblée et présenté par monsieur Buisson a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Monsieur Buisson explique que cette Décision Modificative n'a pas d'impact sur le budget puisqu'il s'agit d'un simple jeu d'écriture en débit et en crédit dans la section de Fonctionnement.

Ce jeu d'écriture s'opère entre le compte 6718 Autres charges exceptionnelles et le compte 6811 Dotations aux amortissements et immobilisations.

Il s'agit de provisionner les dotations aux amortissements pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- la Décision Modificative n°1 sur le Budget 2023

C. Convention de mise à disposition de Madame Camille Deshayes

Une copie du document projeté à l'assemblée et présenté par monsieur Buisson a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Monsieur Buisson rappelle que madame Camille Deshayes – qui occupe les postes de Responsable du Bureau d'Information Touristique de Beuzeville et de Community Manager – reste le seul agent mis à disposition de l'Office de Tourisme par la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Une première mise à disposition avait pris effet le 01/04/2017 – à la suite d'une délibération du Conseil Communautaire du 11/04/2017 – et ce pour une durée de trois ans.

Par une délibération du 25/02/2020, le Conseil Communautaire avait renouvelé cette mise à disposition pour une nouvelle période de trois ans, courant du 10/04/2020 au 31/03/2023.

Par une délibération du 15/05/2023, le Conseil Communautaire a renouvelé la mise à disposition de madame Deshayes pour une période de deux ans, courant à partir du 01/04/2023.

Comme c'est le cas depuis le début de cette mise à disposition, l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur rembourse annuellement à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à madame Deshayes.

Il convient désormais de valider ce projet de convention et d'autoriser le Président de l'Office de Tourisme – en l'absence d'un Directeur nommé à cet instant – à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :
- valide la convention de mise à disposition de madame Camille Deshayes
- autorise le Président de l'Office de Tourisme – en l'absence d'un Directeur nommé à cet instant – à signer cette convention

D. Convention d'Objectifs entre l'OTCH et la CCPHB

Une copie du document projeté à l'assemblée et présenté par monsieur Buisson a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Monsieur Buisson explique que la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville intervient en matière de tourisme au titre de sa compétence obligatoire Actions de développement économique, et plus précisément de sa déclinaison Promotion du tourisme, dont création d'Offices de Tourisme.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire – par une délibération du 18/01/2017 – a institué un Office de Tourisme communautaire sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial auquel il a délégué l'exercice de cette compétence. Les modalités de cette délégation sont définies dans le cadre d'une Convention d'Objectifs et de Moyens conclue entre les deux structures.

La convention précédente étant arrivée à terme, il est aujourd'hui nécessaire d'en conclure une nouvelle.

La Communauté de Communes est en cours de définition de sa stratégie touristique, qui devrait être finalisée au cours du second semestre 2023.

Cette démarche permettra de déterminer les ambitions de la collectivité dans ce domaine et de fixer, en conséquence, une nouvelle feuille de route précise à l'Office de Tourisme.

Dans cette attente, la Communauté de Communes – par une délibération du 15/05/2023 – a validé une convention transitoire corédigée avec l'Office de Tourisme, qui reprend toutefois les fondements de la convention précédente, en la complétant pour intégrer notamment les thématiques suivantes :

- Améliorer l'accueil des touristes en mettant en œuvre le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) afin de s'adapter aux nouvelles pratiques d'accueil et être en phase avec les attentes des clientèles reçues sur le territoire.
- Améliorer la promotion touristique en mettant en place un plan d'actions spécifique dédié au digital sur les réseaux sociaux.
- Améliorer le développement touristique en soutenant financièrement les initiatives visant le développement d'un tourisme plus responsable (électrification des quais de croisière, création de haltes vélo...) ; en soutenant financièrement la valorisation du patrimoine bâti communal d'intérêt touristique via le Fonds Patrimoine et en améliorant la signalétique touristique communautaire pour favoriser la promotion des patrimoines et des sites de visite et ainsi favoriser la diffusion des flux vers l'arrière-pays.

Les modifications concernant les moyens mis à disposition de l'Office de Tourisme par la Communauté de Communes portent sur :

- La location de matériel Fêtes et Manifestations qui sera directement assurée par l'Office de Tourisme, et non plus par l'intermédiaire des communes.
- La refacturation des agents pour des missions permanentes, à savoir un agent comptable à hauteur de 100 % de son temps de travail pour la gestion de la Taxe de Séjour et un agent à hauteur de 15 % de son temps de travail pour la gestion des chemins de randonnée.
- Enfin, dans le cadre de la future contractualisation culturelle portée par la Communauté de Communes, la refacturation d'un agent 100 % ETP à hauteur de 50 % maximum du reste à charge – déduction faite des subventions extérieures perçues auprès de la DRAC et du Département du Calvados notamment – sur un salaire brut prévisionnel de 40 000 € par an. Cette participation est prévue sur la durée des trois années de la future contractualisation culturelle.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- valide la Convention d'Objectifs entre l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville
- autorise le Président de l'Office de Tourisme à signer cette convention

E. Nomination du nouveau Directeur de l'OTCH

Les débats sur ce point se sont déroulés sans la présence de monsieur Jérôme Radanovic, qui a quitté la salle pour l'occasion.

Monsieur Buisson rappelle que madame Ségolène Chesnel – Directrice Générale de l'Office de Tourisme depuis le 01/09/2009 – lui a remis sa démission le 21/02/2023.

Un processus de recrutement a été lancé au mois de mars 2023 et a abouti à la sélection de cinq candidats au mois de mai 2023.

Ceux-ci ont été ensuite reçus en entretien au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville le 16/05/2023.

À l'issue de ces entretiens, c'est la candidature de madame Florence Girard qui a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à la majorité et à main levée :

- la nomination de Madame Florence Girard en tant que Directrice de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur

F. Délégation de compétences accordée au nouveau Directeur de l'OTCH

Monsieur Buisson présente le document projeté à l'assemblée.

Il explique qu'afin d'assurer une réactivité sur la stratégie commerciale de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et dans son fonctionnement, il est proposé au Comité de Direction d'accorder des délégations de compétences au nouveau Directeur.

La délégation présentée ici reprend les termes de la délégation précédente accordée à madame Ségolène Chesnel jusqu'à sa démission, qui avait fait l'objet d'une validation par le cabinet Schlosser Avocat de Caen et qui avait été validée par le Comité de Direction lors de sa réunion du 25/09/2020.

Elle prévoit, entre autres, de donner délégation au Directeur pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des travaux de fournitures et de services qui pourraient être passés selon la procédure adaptée dans la limite de 25 000 € hors taxes (au-dessus de cette somme, un accord préalable du Comité de Direction sera requis).
Toutefois, les contrats signés au-dessus de 5 000 € hors taxes feront l'objet d'un compte-rendu spécial au Comité de Direction dès sa plus prochaine réunion.
- Pour créer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances, sous réserve de l'avis conforme du Comptable Public.
- Pour fixer les tarifs commerciaux de l'Office de Tourisme pour le compte de prescripteurs groupes : la vente de produits secs ou de produits packagés ainsi que la commission sur les produits assemblés.
- Pour accorder des gratuités ou des remises dans le cadre des activités commerciales de l'Office de Tourisme.
- Pour fixer les tarifs des produits vendus à la boutique de l'Office de Tourisme, les tarifs des visites guidées et animations diverses à destination de la clientèle individuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- la délégation de compétences accordée au nouveau Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur telles que mentionnées ci-dessus

G. Lecture de décisions de la précédente Direction

Conformément à l'article R. 2221-23 du CGCT, monsieur Buisson procède à la lecture des décisions prises par madame Ségolène Chesnel avant le départ de la structure le 21/05/2023 et depuis le dernier Comité de Direction.

Conventions de billetterie (hors journées packagées de groupes)

Prestataire	Activité	Commission
Mairie de Honfleur pour La Lieutenance	Culture	Pas de commission
Mairie de Conteville pour la billetterie de son jeu de piste du 17 mai 2023	Culture	Pas de commission
Vél'Honfleur	Loisirs	8 %
Association Estuaire d'En Rire	Culture	5 %
Boutique Gourmandises Normandes pour ses visites flash autour des fromages normands	Loisirs	5 %
Association La Plume de l'Indien pour les trois jours de festival à Grestain en août	Culture	5 %
Rebecca Les Jolies Fleurs pour ses stages autour des plantes sauvages	Loisirs	8 %

Gratuités

- Une gratuité a été accordée à une classe de l'école primaire de Fatouville-Grestain pour un jeu-visitte à Honfleur le 26/05/2023.
- Un panier contenant une bouteille de calvados et une boîte de biscuits a été offert au commandant du paquebot SH Diana le 02/05/2023 pour sa première escale à Honfleur.

Convention de dépôt-vente

Une convention de dépôt-vente a été signée avec la Société des Marins de Honfleur afin de permettre la vente des affiches et des programmes de la Fête des Marins 2023 au profit de la SNSM.

Autorisations de signature

Comme le prévoyait la délégation de compétences à la Direction précédente, et notamment les seuils au-dessus desquels une autorisation du Président était nécessaire, il a été autorisé :

- La signature d'un contrat avec la Monnaie de Paris pour la commercialisation de 5 600 exemplaires d'une monnaie "Vieux Bassin" pour un montant de 6 235 € hors taxes, l'achat de présentoirs de comptoir et la location d'un distributeur de monnaie.
Christophe Buisson a donné son accord par courriel le 17/04/2023.
- La signature d'un contrat avec l'agence Les Conteurs dans le cadre de la refonte du site internet de l'Office de Tourisme pour des prestations de communication lors du lancement du site et des prestations de production de contenus pour un montant de 12 400 € hors taxes.
Christophe Buisson a donné son accord par courriel le 18/04/2023.
- La vente de 350 magnets So Chic So Graphic pour la mairie d'Équemauville à prix coûtant dans le cadre des festivités pour les 1 000 ans de la ville.
Christophe Buisson a donné son accord par courriel le 20/04/2023.

Le Comité de Direction prend acte des décisions prises par la précédente Direction.

Monsieur Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 19h30.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR
Quai Lepaulmier - BP 20070
14602 HONFLEUR Cedex
Tél. : 02 31 89 23 30 - Fax : 02 31 89 31 82
www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr
N°SIRET 440 669 067 00017

Fait à Honfleur, le mercredi 24 mai 2023

Christophe BUISSON

Président de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur